

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2025

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 8

Date de convocation : 19/06/2025

Date d'affichage :

SEANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq juin, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier,

Absent excusé : VIDAL Michel.

Secrétaire : JACQUET Patrice

Ordre du jour

- ✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02/04/2025**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ✓ **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout en vue des élections municipales 2026**
- ✓ **Location de matériel**
- ✓ **Mise à disposition de la salle communale pour des cours de yoga (saison 2025-2026)**
- ✓ **Régime indemnitaire (RIFSEEP)**
- ✓ **Autorisation d'effectuer des heures complémentaires**
- ✓ **Questions diverses**

- ✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02/04/2025**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation par les conseillers municipaux présents et signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Patrice JACQUET est désigné secrétaire de la présente réunion.

- ✓ **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout en vue des élections municipales 2026**

Le Maire présente un tableau comparatif de répartition des sièges du prochain Conseil communautaire après les élections municipales de 2026, selon accord local ou droit commun. Il expose que le Conseil communautaire a pour sa part délibéré la répartition des sièges selon un accord local à 39 délégués, ce qui est déjà le cas depuis les élections de 2020.

(Délibération n°2025/10)

- ✓ **Location de matériel**

Monsieur le Maire propose au Conseil de louer les tentes pliantes aux habitants, extérieurs, associations et communes. Le Conseil décide qu'une attestation de responsabilité civile et qu'une caution de 500 € seront demandées pour toute location. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité les tarifs suivants :

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2025

- gratuité pour les personnes qui louent la salle des fêtes en même temps, les associations et les communes
- 30 € pour les habitants

(Délibération n°2025/11)

✓ **Mise à disposition de la salle communale pour des cours de yoga (saison 2025-2026)**

M. VIALA informe les conseillers de la demande de Mme Laurène Bernardin de reconduire des cours de yoga le mercredi de 9h15 à 10h30 dans la salle des fêtes. Le Conseil accepte la mise à disposition à titre gracieux de la salle pour des cours de yoga.

✓ **Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Le Conseil municipal ne souhaite pas mettre en place le RIFSEEP pour le moment.

✓ **Autorisation d'effectuer des heures complémentaires**

Le Maire propose d'autoriser Mme DELPECH, assistance de gestion administrative à effectuer des heures complémentaires en cas de nécessité. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

(Délibération n°2025/12)

✓ **Questions diverses**

- Inauguration du café, de la place et de la mairie le 23/05/2025 : le Maire fait part des retours très positifs des participants sur l'organisation et le cocktail d'înatoire. Le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur aide et leur efficacité.
- Café Chez Suzette : le dernier café avec les grillades faites par les chasseurs a connu un grand succès : 180 repas ont été servis, les planches de charcuterie ont toutes été vendues et 1 400 € de recettes ont été réalisées. Par contre, les chasseurs ont manqué de frites et n'ont qu'une friteuse. M. JACQUET leur en prêtera une.
La tireuse à bière du café fonctionne mal. Les conseillers iront au magasin V&B pour voir et tester d'autres modèles.
- Achats : le Maire expose les devis de la société ALEC pour :
 - 15 tables et 22 chaises à 2 073.84 € HT pour compléter celles de la salle des fêtes
 - 2 barres de patères à 173.18 € HT pour le café
 - 1 toboggan Eko avec pose à 2 425 € HT + bureau de contrôle avant mise en service à 548 € HT
 - 1 toboggan Slow avec pose à 2 645 €
 - des cendriers en dur pour les extérieurs du café à 324 € HT et 499 € HTLa société MEFRAN sera contactée pour avoir un autre devis pour l'achat de tables et chaises.
- Demande de salle pour des ateliers de prévention santé à destination des seniors organisés par la Mutualité Française à raison de 10 séances de 2h de septembre à novembre 2025, le lundi de 10h à 12h. Le Conseil accepte de prêter la salle mais le lundi n'est pas possible puisque les personnes qui louent la salle ont la clé jusqu'au mardi matin. Au vu des créneaux utilisés par les associations et les locations, seul le jeudi matin est disponible.
- Coach sportif : le Maire dit qu'il semblerait que le coach ne vienne plus depuis quelque temps à la salle les mardis et jeudis. Il faudrait qu'il rende la clé.
- Mur sous la salle des fêtes : le Maire présente 2 devis pour cacher ce mur qui est abîmé par des claustres (84 €). Le Conseil préférerait pour des « nids en escaliers » dans lesquels seraient installées des fleurs sèches. M. Lattes demandera un devis à M. VINCENT, maçon.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2025

- Garde-corps: il faut renvoyer le devis signé à l'entreprise BENNE pour le garde-corps derrière le café. Seuls les matériaux sont comptés, la pose sera réalisée bénévolement par M. KLEITZ et les conseillers.
- Travaux sur le réseau électrique à 13 Vents : les travaux ont commencé vont durer un certain temps car la ligne ira de 13 Vents jusqu'au château.
- Eaux pluviales à 13 vents : le caniveau a été refait et 2 ou 3 grilles vont être rajoutées. Un devis sera demandé à la CCLPA pour du gravier, afin de réaliser une sur largeur sur la voie communale côté Laboulbène, comme l'a fait la commune de Montpinier de l'autre côté.
- Douches : le Maire remercie M. LATTES pour son travail sur la plomberie des nouvelles douches dans la salle communale, réalisé bénévolement.
- Soirée Patates : le Conseil décide d'organiser la soirée Patates le 13/09/2025, avec la commune de Montpinier. M. SOTO, traiteur, est disponible et le ferait au même prix. Pour l'animation musicale, M. Frédéric AGAR sera contacté.
- Café Chez Suzette : pour le prochain café du 13/07/2025, le groupe sera les Frères de Loin.

Suivent les signatures :

Le Maire,
Didier VIALA

Le secrétaire de séance
Patrice JACQUET